

Directive Inondation Bassin Rhône-Méditerranée

Septembre 2013

Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) de Narbonne

Cartographie des surfaces inondables et des risques

Résumé non technique



Résumé non technique

· Le Territoire à Risque Important d'Inondation de Narbonne

o Définition et objectifs généraux du TRI

La sélection du Territoire à Risque Important d'inondation de Narbonne implique la mise en œuvre d'une stratégie concertée pour répondre à la Directive inondation.

La mise en œuvre de la Directive Inondation vise à fixer un cadre d'évaluation et de gestion des risques d'inondation à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée tout en priorisant l'intervention de l'État pour les territoires à risque important d'inondation (TRI).

31 TRI ont été arrêtés le 12 décembre 2012 sur le bassin Rhône-Méditerranée. Cette sélection s'est appuyée sur 3 éléments : le diagnostic de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI), l'arrêté national définissant les critères de sélection des TRI, la prise en compte de critères spécifiques à certains territoires du bassin en concertation avec les parties prenantes du bassin Rhône-Méditerranée.

L'identification des TRI obéit à une **logique de priorisation** des actions et des moyens apportés par l'État dans sa politique de gestion des inondations. À cet effet, les 31 TRI sélectionnés devront faire l'objet :

- d'ici fin 2013, d'une **cartographie** des surfaces inondables et des risques pour les phénomènes d'inondation caractérisant le territoire ;
- d'ici fin 2014, de **stratégies locales** de gestion des risques d'inondation dont les objectifs et le périmètre devront être identifiés d'ici 2014. Ces dernières nécessiteront un engagement des acteurs locaux dans leur élaboration s'appuyant notamment sur un partage des responsabilités, le maintien d'une solidarité amont-aval face aux risques, la recherche d'une synergie avec les autres politiques publiques.



Le territoire à risque important d'inondation a été sélectionné d'après les conséquences négatives susceptibles d'impacter son bassin de vie au regard de phénomènes prépondérants.

La sélection du TRI de Narbonne s'est appuyée en première approche sur l'arrêté ministériel du 27 avril 2012 qui demande de tenir compte, a minima, des impacts potentiels sur la santé humaine et l'activité économique de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI). Ce premier diagnostic macroscopique fait ressortir les enjeux dans l'enveloppe approchée des inondations potentielles (EAIP) pour les 6 indicateurs du tableau ci-dessous.

	Impact sur la santé humaine			Impact sur l'activité économique		
	Population permanente en EAIP (nb d'habitants)	Part de la population permanente en EAIP	Emprise de l'habitat de plain-pieds en EAIP (m ²)	Nombre d'emplois en EAIP	Part des emplois en EAIP	Surface bâtie en EAIP (m ²)
Débordements de cours d'eau	54 363	57,4%	642 728	22 638	61,2%	4 806 727
Submersions marines	12 189	12,9%	303 572	8 188	22,1%	1 777 499

Le périmètre du TRI et ses caractéristiques spécifiques

Le périmètre du TRI de Narbonne, recensant 18 communes, a été constitué autour du bassin de vie de l'agglomération narbonnaise.

Celui-ci a été précisé pour tenir compte des caractéristiques spécifiques telles que la dangerosité des phénomènes sur certaines communes (Narbonne, les communes littorales notamment (comme Fleury, Gruissan et Port-la-Nouvelle), de la pression démographique du territoire, en particulier autour de l'agglomération narbonnaise et sur la façade maritime.

o Description du TRI et de ses principales caractéristiques

Le TRI de Narbonne concerne le département de l'Aude (11) et compte 18 communes, soumises aux aléas de submersions marines et de débordements de cours d'eau.

Il regroupe 97 676 habitants permanents. Sa population saisonnière s'élève à 167 649 habitants, soit 168,5 %, moins du double des habitants permanents du TRI.

Ses enjeux économiques sont principalement liés à son activité touristique estivale, avec une vulnérabilité accrue pour les campings face au risque inondation par débordement de cours d'eau et/ou submersion marine. Les communes littorales sont tout particulièrement exposées car elles sont fréquentées en période estivale comme en arrière saison, lorsque les crues sont le plus susceptibles d'intervenir.

De plus, l'accroissement démographique de l'agglomération narbonnaise (autour de Narbonne et le long du littoral audois) ainsi que le développement économique, peuvent accroître l'exposition aux risques d'inondation dans la plaine littorale, avec l'aggravation des aléas submersions marines et érosions.

o Phénomènes identifiés comme prépondérants pour la cartographie

Le TRI de Narbonne est exposé à des crues de type cévenol ou méditerranéen extensif de forte intensité (cumul de fortes pluies et de crues très rapides) ; ces inondations sont très dangereuses de par leur rapidité.

Des submersions marines impactent également le littoral languedocien, très vulnérable face à ce phénomène, compte-tenu de ses côtes basses et sableuses et d'un phénomène d'érosion déjà présent depuis plusieurs années.

Réseau hydrographique du département de l'Aude

Le département de l'Aude dispose d'un large réseau hydrographique, dont les 3 cours d'eau principaux retenus pour la phase cartographique du TRI de Narbonne : l'Aude, l'Orbieu et la Berre. Ce TRI répertorie d'autres cours d'eau et canaux qui ne sont pas représentés dans ce cycle de la phase cartographique en raison d'indisponibilité de la donnée. Mais, ces cours d'eau et canaux ne sont pas à négliger, notamment la Cesse, le Canal de la Robine et du Midi.

La cartographie du TRI de Narbonne

o Objectifs généraux et usages de la cartographie

La cartographie du TRI de Narbonne apporte un approfondissement de la connaissance sur les surfaces inondables et les risques pour les débordements et ruissellements de certains cours d'eau pour 3 types d'événements (fréquent, moyen, extrême). De fait, elle apporte un premier support d'évaluation des conséquences négatives du TRI pour ces 3 événements en vue de la définition d'une stratégie locale de gestion des risques.

Elle vise en outre à enrichir la connaissance de l'État dans le domaine des inondations et à contribuer à la sensibilisation du public. Plus particulièrement, le scénario « extrême » apporte des éléments de connaissance ayant principalement vocation à être utilisés pour préparer la gestion de crise.

Toutefois, cette cartographie du TRI n'a pas vocation à se substituer aux cartes d'aléa des PPRI (lorsqu'elles existent sur le TRI) dont les fonctions et la signification ne sont pas les mêmes.

Enfin, il convient de rappeler que cette cartographie du TRI est partielle, en raison d'indisponibilité de la donnée sur les canaux et cours d'eau secondaires. En effet, tous les cours d'eau (dont les affluents) n'ont pas été étudiés, ce qui conduit à une analyse non exhaustive des enjeux sociaux et économiques sur l'ensemble du TRI. Dans le périmètre du TRI, les enjeux exposés (personnes et emplois notamment) lors d'une crue extrême pour tous les cours d'eau confondus, ont été rappelés précédemment (voir tableau p.5).

o Synthèse des principaux résultats de la cartographie du TRI

La cartographie du TRI de Narbonne se décompose en différents jeux de carte au 1/ 25 000^e pour :

- les débordements de cours d'eau et les submersions marines
 - des cartes des surfaces inondables de chaque scénario (fréquent, moyen, extrême et moyen avec changement climatique pour le cas des submersions marines) pour les débordements de chacun des cours d'eau (l'Aude, l'Orbieu et la Berre) ainsi que les submersions marines. Ces 3/ 4 cartes présentent une information sur les surfaces inondables, les hauteurs d'eau, voire les vitesses d'écoulement ;
 - une carte de synthèse des surfaces inondables des différents scénarii pour les submersions marines et les débordements des différents cours d'eau cartographiés;
 - une carte des risques d'inondation présentant les enjeux situés dans les surfaces inondables, par type d'aléa (débordement ou submersion marine) ;

- un tableau d'estimation des populations et des emplois exposés par commune et par scénario.

A l'échelle du TRI de Narbonne, la cartographie des risques d'inondation fait ressortir l'estimation des populations et des emplois, par cours d'eau, présentée dans le tableau ci-dessous.

Les populations et emplois exposés dans l'EAIP, en cas de crue extrême, pour tout cours d'eau confondu, sont également rappelés.

	Population permanente				Emplois			
	Crue fréquente	Crue moyenne	Crue moyenne avec changement climatique	Crue extrême	Crue fréquente	Crue moyenne	Crue moyenne avec changement climatique	Crue extrême
Débordements de cours d'eau	1518	15151	/	22586	454	3570	/	4871
l'Aude	1518	15151	/	22586	388	2057	/	3006
La Berre	84	4830	/	6015	66	1514	/	1917
Submersions marines	1053	6447	24432	39507	1521	3150	3150	3764
EAIP débordement de cours d'eau	Crue extrême				Crue extrême			
	54363				22 638			
EAIP submersion marine	12189				8188			

NB : La cartographie des risques d'inondation représente et décompte de manière partielle la population et les emplois exposés à l'aléa inondation par débordement de cours d'eau. En effet, elle se limite aux cours d'eau étudiés et retenus pour ce cycle de la DI. Les autres cours d'eau seront étudiés ultérieurement et cartographiés dans le cadre du prochain cycle de la directive européenne.



**Direction régionale de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement
LANGUEDOC-ROUSSILLON**

520 allée Henri II de Montmorency
34064 Montpellier
Tél : 33 (04) 34 46 64 00

